



Jeudi 12 août 2010

COMMUNIQUE

Le Groupe Bongrain confirme son adhésion à l'accord interprofessionnel du 3 juin 2009 définissant les modalités de l'évolution du prix du lait en France. Il rappelle que cet accord inclut la mise en oeuvre d'un mécanisme de sauvegarde destiné à garantir la compétitivité de la filière laitière française par rapport à son environnement européen. L'importance de cette clause de compétitivité a été formellement soulignée le 30 mars dernier par Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture.

Malgré de nombreuses réunions interprofessionnelles, aucune orientation n'a pu être déterminée pour une application de cette clause.

Le 22 juin, les indicateurs de tendance d'évolution des marchés n'ont pas été publiés suite au refus des représentants des producteurs de lait. En conséquence, les interprofessions régionales (CRIEL) ne disposant pas de ces indicateurs n'ont pu élaborer les grilles de prix du 3^e trimestre.

Dans ce contexte, notre entreprise a assumé ses responsabilités en informant ses producteurs, le 22 juillet, de sa politique de prix pour les mois de juillet et août, en leur proposant une hausse de 12% des prix payés par rapport aux mêmes mois de l'année dernière.

Il est important de préciser que 45% du volume de lait que nous collectons en France est transformé en produits exportés, principalement vers l'Allemagne, qui est notre premier marché mais également un concurrent majeur de la filière laitière française.

Lors des discussions qui se sont déroulées ce jour avec les représentants des producteurs laitiers, le Groupe Bongrain a invité les fédérations professionnelles à reprendre, le plus rapidement possible, les négociations sur l'évolution des indicateurs du prix du lait, tels que prévus dans l'accord du 3 juin 2009 et en particulier sur les indicateurs de compétitivité dont celui du rapprochement avec le prix du lait allemand.

Il est urgent de finaliser ces discussions qui devraient enfin permettre de traiter les problèmes structurels auxquels la filière laitière française est confrontée, car cette dernière ne peut vivre déconnectée de son environnement européen.

La filière doit accepter d'évoluer pour rester un acteur majeur et compétitif sur son propre marché, la France, ainsi que sur les marchés européens.